

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 7**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017**

**SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**EXIGENCE SOCIALE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Mise en place du Conseil d'Orientation de Lutte contre les Discriminations

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
0413313731**

## **RAPPEL des DECISIONS ANTERIEURES**

Lors de sa séance du 10 février 2017, le Conseil Départemental a mis fin à l'Observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances (ODF) dans son format actuel, en proposant d'inscrire cette question de l'égalité Femmes-Hommes dans une réflexion plus large autour de discriminations, et en donnant son accord à la création d'un conseil d'orientation de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, le Conseil de Provence a été officiellement mis en place le 16 décembre 2016.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Le présent rapport a pour objet la création d'un Conseil d'Orientation de lutte contre les discriminations.

### **A/ Contexte**

Le combat contre toutes les formes de discriminations est un des objectifs prioritaires du Département des Bouches du Rhône.

Traduit dans l'axe social de l'Agenda 21 - Epanouissement de tous les êtres humains (Finalité n°4), il rejoint les réflexions menées dans le cadre de l'atelier *Exigence sociale* déroulé dans le cadre des Etats Généraux de Provence, lequel a permis de mettre en exergue les notions de respect de la personne, de lutte contre les violences,...

La délégation « Lutte contre les discriminations » lui est dédiée. Compétence facultative, elle prolonge le rôle majeur du Département dans le cadre de sa compétence d'accompagnement social.

Au-delà du soutien aux associations œuvrant dans le domaine, il paraît primordial de connaître et synthétiser les multiples interventions en la matière.

Le champ d'intervention que recouvre la notion juridique de *Discriminations* est très large et transversal, et de nombreux autres opérateurs ont déjà investi cette thématique.

Un positionnement a donc été fait sur quelques thèmes prioritaires.

Les réflexions issues des Etats Généraux de Provence ont fait ressortir différents sujets qu'il conviendrait d'investir dans un premier temps, tels la **lutte contre l'homophobie** ou la **lutte contre les violences en milieu scolaire**.

La question de l'**Egalité Femmes/Hommes** reste néanmoins prégnante, aidée par un paysage normatif qui pousse la sphère publique à passer d'un état de vigilance à un engagement fort sur ces questions.

C'est donc sur ces 3 premiers thèmes que la Délégation s'est mobilisée avec pour objectif de réfléchir à un outil, une instance de vigilance et d'action des plus opérationnelles.

## **B/ Objectifs et missions du conseil d'orientation de lutte contre les discriminations :**

- Etablir un dialogue constructif avec les acteurs, associatifs ou institutionnels, des domaines retenus ;
- Les aider à mieux combattre les stéréotypes et à faire reculer les discriminations ;
- Les associer à des réflexions opérationnelles et à leur mise en œuvre au plan départemental.

Si le recours à un vivier d'experts n'est pas exclu, il est plutôt ici envisagé **d'engager des actions concrètes**.

Par ailleurs la diversité des sujets à aborder (et leur non exhaustivité) appelle à un outil à géométrie variable.

Des rencontres et réunions de préfiguration ont permis d'en valider les contours et le fonctionnement, avec pour objectif opérationnel dès 2017, de proposer une action par an grâce à 3 ateliers thématiques dans les domaines suivants :

- Egalité hommes-femmes ;
- Lutte contre homophobie ;
- Lutte contre le harcèlement scolaire.

Ainsi le Conseil d'Orientation envisage de déboucher au terme d'une année, sur une ou deux propositions d'actions par thématique que le Conseil départemental pourrait porter ou co-porter (exemple : lancer une étude, lancer un appel à projet, financer un projet/manifestation ou dispositif, financer une campagne de communication, porter une action sensibilisation et/ou de formation des acteurs internes ou externes,...).

Le but n'est pas de financer un projet d'une association mais un projet et/ou dispositif de taille et d'ampleur départementales.

Cette instance n'a pas vocation à se substituer aux instances déjà en place (CORA, Réseau régional égalité femmes hommes, Observatoire régional des métiers...), et elle n'a pas non plus vocation à être un observatoire ni un outil de collectes statistiques.

Bien entendu, les élus qui le souhaitent pourront participer et s'impliquer dans les travaux menés par le Conseil d'orientation de lutte contre les discriminations.

## **C/ Organisation et moyens spécifiques**

Pour permettre une pleine réussite de cet outil forcément transversal et multi-délégations, son bon positionnement dans l'organigramme est indispensable.

Il est donc proposé de le **rattacher au Conseil de Provence**.

En effet, directement rattaché à la Présidente du Conseil départemental, missionné sur des sujets connexes et en lien avec près de 80 experts ou représentants de la société civile, cette instance est idéalement positionnée pour cette mobilisation à géométrie variable.

Par ailleurs dotée d'une équipe administrative, elle se chargera de l'organisation, l'animation, et la gestion logistique du COLD.

### **Les services, en appui opérationnel sur leurs thématiques :**

L'idée est d'associer à ce travail protéiforme les acteurs associatifs mais également les personnalités qualifiées (sociologues, personnels éducation nationale,...). Il est également prévu qu'au gré des sujets, les services puissent soutenir le Conseil de Provence dans sa mission.

### **Moyens financiers et humains :**

Pouvant agir par la mobilisation, la mise en œuvre de l'outil est prévue pour l'heure à moyens constants, et sans incidence financière directe.

Par ailleurs le poste de Chargé de mission précédemment occupé au sein de l'ODF, et actuellement vacant à la direction de la Vie Locale (DVL) sera mis à disposition du Conseil de Provence.

### **PROPOSITIONS**

Au vu de ces éléments, je vous serais obligée de bien vouloir vous prononcer sur :

- le principe de création du Conseil d'Orientation de lutte contre les discriminations tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- son intégration au sein du Conseil de Provence, par ailleurs missionné sur des sujets connexes ;
- les missions de cette structure, à savoir mobiliser les acteurs dans la mise en œuvre d'actions susceptibles de lutter contre les stéréotypes et faire reculer les discriminations.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL